



secretariat@agriag1.fr

Assemblée générale exceptionnelle 16 décembre 2024 à 13H30

2^{ème} salle RIA

Présents: Mme Adeline Girardot, M. Jean Boidé, Mme Audrey Robert CD91, M. Mickael Lestiou, M. Sébastien Laridon, M.N Christophe Pellegrin, Mme Emmanuelle Milian, Mme Marie-Agnès Marion, M. Laurent Bourdissou, Mme Véronique Gourlaouen.

Autres présents à titre technique : Mme Claude Langinier (Inextenso), Mme Mathilde Bleuzé (Arbea), Mme Océane Varlet (Arbea)

Aucun convive présent.

1- REMPLACEMENT DES MEMBRES DEMISSIONNAIRES

Madame la Présidente a reçu

- a. la démission de Monsieur Nicolas Naulin (CD 91), membre désigné du Conseil d'administration, et la candidature de Madame Audrey Robert (CD91) pour le remplacer.
- b. La démission de Madame Caroline Duhec (DSDEN), membre désigné du Conseil d'administration. Remplacement demandé.
- 2- RESULTATS DES ELECTIONS 2024 DESIGNANT LES NOUVEAUX MEMBRES ELUS DES INSTANCES DE L'AGRIA, NOUVELLE COMPOSITION DES INSTANCES DU RIA. Cf tableau joint en annexe

Le conseil d'administration et la commission de surveillance ont vu leur membres élus renouvelés conformément aux statuts de l'AGRIA, suite à une campagne de recherche de candidatures auprès des adhérents menée du 21 octobre au 12 novembre et à des élections organisées du 18 au 29 novembre 2024.

Les nouveaux membres élus sont présentés par la Présidente de l'AGRIA.

Les nouveaux membres élus commenceront leur mandat à compter de janvier 2025.

Cf annexe 2 nouvelle composition des instances

3- FREQUENTATION DU RIA.

La fréquentation est en hausse. Elle est équivalente à la période 2014 – 2015 (cf annexe 3).

La fréquentation estimée pour 2024 est fixée à 177 000 passages (sans les 2^{ds} passages).

La fréquentation du mois de décembre 2024 ne devrait pas dépasser 11000 passages, compte-tenu de la fermeture du RIA les 30 et 31 décembre 2024.

NB: l'ARS ne renouvellera pas sa convention pour 2025 car elle va déménager, soit environ 2300 repas/an en moins.

4- NOUVEAU PRESTATAIRE DE RESTAURATION A COMPTER DE JANVIER 2025

Suite à la mise en concurrence organisée par l'AGRIA et à la présentation en conseil d'administration du 27 juin 2024 des résultats de l'analyse des offres réalisée par le cabinet ARBEA, le marché relatif à la gestion et à l'exploitation du service de restauration réalisé sur place au RIA de la cité administrative d'Evry-Courcouronnes a été notifié le 8 octobre 2024 à la société NEWREST.

Le marché prendra effet le 2 janvier 2025.

Evolution des prix

Nouveau prestataire NEWR	EST
droits d'admission agents	de 4,45 € TTC à 5,37 € TTC
Denrées (estimation)	5,81 € TTC
Prix moyen du repas	11,18 € TTC (au lieu de 10,61 € TTC actuellement)

Motifs de cette augmentation

- Un contrat lancé pendant une période économique d'inflation (le contrat précédent avait été conclu au moment du COVID, sur la base d'une fréquentation plus réduite et d'exigences différentes)
- Application de la loi EGALIM (50% de produits durables dont 20% de bio) et son engagement de la mettre en application dès le début du contrat,
- Organisation renforcée humaine et technique
 - pour fluidifier l'affluence (gestion de l'affluence en temps réel en salle par l'application proposée par Newrest) et aider à lisser les passages sur le temps du service (11h30 - 13h45)
 - pour réduire les ruptures
 - mise en place d'une application web Connect'Eat pour commander au click and collect (selon les mêmes horaires que précédemment)
- Variété des prestations, de la qualité et adaptation par rapport aux besoins exprimés par l'AGRIA,
- Proposition élargie de plats végétariens
- Offre cafétéria (ouverture sur le déjeuner) plus étoffée (liste des thés, boissons froides, formules plus étendues, sandwichs variés), y compris avec les prestations chaudes (panini) grâce à un four à cuisson rapide
- Animations mensuelles
- Respect de la saisonnalité
- Référencement flexible encourageant le recours aux producteurs locaux
- Vaisselle adaptée pour permettre de réduire les erreurs de retypage.

Sachant que le click and collect est maintenu et que la prestation cafétéria va être renforcée, la question du maintien du « à emporter » au self se pose (elle devait être supprimée en juin 2022).

Même si cela ne représente qu'une faible proportion des convives et notamment des convives de proximité :

- la vaisselle en dur est toujours emportée par les convives qui ne la rapportent pas,
- la prise de sacs en plastique, de contenants en carton, de kits couverts et de dosettes de sucre est disproportionnée par rapport aux besoins réels,
- les convives qui sont alertés sur le sujet lors du déjeuner répondent de manière incorrecte voire agressive, pensant que c'est une pratique normale et que l'AGRIA « les brime »,
- certains convives refusent d'installer l'application de recourir au click and collect, car ils utilisent leur téléphone personnel,
- les convives alors qu'ils ont pris des repas à emporter s'installent en salle.

Or, la vaisselle et tout ce qui concerne le « à emporter » est fourni par le prestataire de restauration et peut générer un coût supplémentaire en cas de pratiques abusives.

La Présidente de l'AGRIA précise et / pou rappelle les points suivants :

 une proposition de consigne est en cours de formalisation pour analyse (actuellement, un contenant unique avec un coût envisagé de 3,50 € de consigne). Sinon, les contenants, sacs en plastique et kits couverts pourront être facturés,



- respect des grammages et de la variété
- maintien du choix au-delà de 13h00 puisque le service se termine à 13h45 et réduction des ruptures,
- gestion des flux de fréquentation et des files d'attente, au self et à la cafétéria.



- inviter les convives à conserver les couverts déjà pris
- ou à venir avec leur propres sacs.
- Les membres du conseil d'administration ont demandé si les horaires du click and collect pourraient être étendus.

L'AGRIA précise qu'elle attend la fin de la période de mise en place du nouveau prestataire avant d'aborder la question.

 Les membres du conseil d'administration ont demandé si le droit d'admission et la subvention pourraient être appliqués à la cafétéria puisque des agents y ont recours lorsqu'ils n'ont pas pu utiliser le click and collect.

L'AGRIA précise que la cafétéria ne permet pas de bénéficier d'un repas complet, assis en salle, raison pour laquelle, la cafétéria n'est pas considérée comme un repas d'action sociale, ce qui explique l'absence de droit d'admission et de subventions.

confirmé par le cabinet ARBEA.

5- BUDGET AGRIA 2025

Budget

2025

Hypothèses rotonues :
Fréquentation convives 175000
Dotations aux amortissements amortissement des immobilisations présentes au 31-12-2024
Les autres postes de charges sont évalués selon vos indications:
Changement de prestataire restauration et passage du droit d'admission à 4,88 € HT
Augmentation des produits alimentaires
Hypothèse d'investissement 30000 € armoires refrigérées + armoire froide

	Dépenses				Recettes		
	Libellés	Budget 2025	Budget 2024		<u>Libellés</u>	Budget 2025	Budget 2024
606300	Petit Equipement et fournitures	4 000 €	8 000 €				
611400	Collecte déchets		- 6	701 040	Elior - Contribution repas	719 104 €	620 198 (
01140	La collecte des déchêts est assurée par élior			19000	Perçus pour compte	1000	Here in the second
611500	NEWREST - alimentaire Selon contrat NEWREST 2025	924 000 €	849 558 €	701 030	Elior - reversions sur oa)	. (
611510	NEWREST - frais fixes admission	854 000 €	661 142 €	701 110	Subventions interministérielles PIM	119 461 €	128 099 (
	Selon contrat NEWREST 2025			701 210	Contribution repas AGRIA	946 254 €	807 527 (
					Refacturation aux administrations		
614000	Charges cité administrative pour extérieurs	hijetan a	13 000 €	701 310	Frais de bouche admission		. (
- VANCOUNT I			- Contractor and	701.010	That are south and the state of		
615200	Entretien immobilier	1 200 €	1 800 €	701 410	Alimentaire	- €	
615600	Maintenance	46 000 €	52 000 €	700 000	Defeat with dead delegate	400 000 6	112 496 (
	Safexis Web abonnement Apave prestataire entretien et contrat annuel			708 000	Refacturation des frais de fonctionnement	102 280 €	112.456
615610	Maintenance site internet	2 500 €	4 000 €		Déduction d'une quote part relative aux extérieurs estime à 2,5%		
516515	ok contrat	2.000		708 000	Refacturation des	29 250 €	328 625
616000	Assurance	4 750 €	4 400 €		investissements Déduction d'une quote part relative aux extérieurs estimé à 2,5%.		
622600	Expert-comptable	19 743 €	18 500 €		5500 M. G. E. G. S.		
		4 000 €	3 900 €	778000	Produits exceptionnels		
622620	Commissaire aux comptes	4 000 €	3 300 €	778000	Produits exceptioninals		
622630	Avocat Pas d'augmentation	5 500 €	5 500 €				
622640	Assistance administrative Arbéa mission annuelle 14k€ Arbea acc nouveau marché 2ke	16 000 €	17 000 €	781500	Reprise provision pour risque		
623100	Frais de publication de marchés publics	800 €	<u> </u>	787250	Reprise dotations aux amort dérogatoires	22 179 6	39 671
					dotation des immos > 2016 + dotation 2025 sur invest prev		
623600	Animation et repas de Noël	. 6	. 6				
626000	Internet	160 €	160 €	740000	Suvention Préfecture Région		
627500	Frais bancaires	250 €	120 €				
		20,000					
881120	Dotations aux amortissements tbl immo-amorts prev 2025 + dotation 2025 sur investissements prévisionnels	22 179 €	62 862 €				
687250	Dotations aux amortissements dérogatoire	30 000 €	335 000 €				
	soit la prevision investissment vo	3 448 €	- €		Déficit	= 6	2 326
	Total des Dépenses	1 938 528 €	2 036 942 €		Total des Recettes	1 938 528	2 036 942

Frais prestataire restaurant	1 778 000	1 510 700	recette restaurant	1 784 819	1 555 824
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •			Marge	6 819	45 124
			nombres de repas	175 000	160 000
			Marge par plateau	0,04	0,28

Modalités d'élaboration du budget prévisionnel

- Réduction ou maintien des postes de dépenses (hors restauration)
- Estimation du nombre de repas : 175 000 / an :

L'ARS ne va pas renouveler sa convention (-2 300 repas)



Point d'alerte déjà souligné auprès du prestataire de restauration : mettre tout en œuvre pour développer et maintenir la qualité du service de restauration pour ne pas perdre de convives.

(a) des adhérents : encourager la fréquentation pour changer de tranche et réduire le montant du droit d'admission.

Pas de visibilité sur la PIM, ni sur les subventions (pas d'augmentation à envisager vu le contexte budgétaire national)

En l'absence d'autorisation parlementaire pour le budget 2025, le ministre chargé de la fonction publique et celui chargé des comptes publics ne peuvent pas signer les circulaires de revalorisation des taux 2025 des prestations interministérielles. La préparation de ces nouvelles circulaires est conditionnée par l'adoption en 2025 d'une loi de finances et dans l'intervalle, les taux 2024 des PIM restent applicables. La DGAFP ne manquera pas de nous tenir informés de l'évolution de cette situation

Extérieurs droit d'admission : même % d'augmentation que pour les agents adhérents :

de 5,76 € TTC à 6,68 € TTC

Extérieurs avec convention (et refacturation des repas subvention ou post-paiement)

participation à la refacturation des charges de cité et aux charges de fonctionnement de l'AGRIA, conformément aux statuts de cette dernière.

Le conseil d'administration a voté le budget à l'unanimité le 16/12/24.

Séance levée à 16h00

La Présidente de l'AGRIA

Adeline Girardot

Annexe 1 résultats des élections 2024 et présentation des nouveaux membres élus

02/12/2024				RENOUVEL		ESULTATS DES MEM Commission	SULTATS DU DEPOUILLEMEI DES MEMBRES ELUS DES INS ommission de surveillance (CC Conseil d'administration (CA)	RESULTATS DU DEPOUILLEMENT LEMENT DES MEMBRES ELUS DES INSTANCES DE L'AGRIA Commission de surveillance (Cds) Conseil d'administration (CA)	NCES DE I	-'AGRIA		
								CA				
	SOS	SOS	%	Pref/	Pref/ SGCD	%	0	CD91	%	Administrations déconcentrées	éconcentrées	*
inscrits	2925	inscrits		454	inscrits		096	inscrits		1511	inscrits	
votants	494	votants	16,89%	148	votants	32,60%	152	votants	15,83%	194	votants	12,84%
blancs	-		0,20%	-		%89'0	-	1	%99'0	0		%00'0
slun	28		5,67%	0			0			9		3,09%
sufexprimés	465		94,13%	147		99,32%	151		99,34%	188		96,91%
	250	MILIAN (T)	53,76%	141	MAHE (T)	95,92%	143	PELLEGRIN(T)	94,70%	133	DECLERCK(T)	70,74%
nombre de	216	PRUSSE (T)	46,45%	137	FIDE(T)	93,20%	131	BŒUF (T)	86,75%	107	LESTIOU(T)	56,91%
candidats	201	ZRAOUCH (T)	43,23%							102	VACHER (T)	54,26%
	231	THOMAS (T)	49,68%									
nombre de voix par	430	LARIDON (S)	92,47%	138	ELAIN(S)	93,88%	135	MARION (S)	89,40%	180	CORTESI(S)	95,74%
candidats suppléants	425	DE SA (S)	91,40%	143	FERREIRA (S)	97,28%	140	GUILLON (S)	92,72%	174	BROUDISSOU (S)	92,55%

Annexe 2 nouvelle composition des instances de l'AGRIA

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Me	Membres désignés par les administrations	Titulaires élus par les agents	Suppléants élus par les adhérents
0	Adeline Girardot, Département de l'Essonne, a Présidente	 Christophe Pellegrin, Département de l'Essonne, 	 Marie-Agnès Marion, Département de l'Essonne
	Département de l'Essonne, 04/12/24, remplacé par épartement de l'Essonne à	 Thibault Boeuf, Département de l'Essonne Nathalie Mahé. Secrétariat général 	 Didier Guillon, Département de l'Essonne Giulia Elain, Secrétariat général commun départemental
	partir du 16/12/24 Véronique Quentier, Préfecture de □ l'Essonne,		
	Nathalie Rousselet, Secretariat général □ commun départemental	Solenne Declerck, Tribunal judiciaire de l'Essonne.	
	Caroline Duhec, Direction des services départementaux de l'éducation nationale, démission au 31/12/24, en attente de remplacement au 01/01/25	Mickaël Lestiou, Direction départementale des finances publiques	D Laurent Broudissou, Direction regionale des affaires culturelles
	Jean Boidé, Direction départementale des finances publiques, Trésorier de l'Agria.		

COMMISSION DE SURVEILLANCE

Membres désignés par les administrations	Titulaires élus par les agents	Suppléants élus par les adhérents
 Olivier Delcayrou, Secrétaire général de la Préfecture, Président 	□ Emmanuelle Milian, Département de □ l'Essonne	Sébastien Laridon, Département de l'Essonne
□ Bertrand Langlet, Département de l'Essonne	□ Ugo Thomas, Préfecture de l'Essonne	 □ Elodie De Sa, Direction départementale des finances publiques
Membre désigné par la Présidente de l'AGRIA pour représenter les administrations déconcentrées au 01/01/25		
□ Romain Dubois, DDFIP, Administration déconcentrée, nommé par la Présidente de l'AGRIA		



